



Assemblées Générales FNSMR - Châteauneuf-de-Mazenc- le 06 avril 2024

15h : Ouverture des travaux

Brigitte Linder remercie les représentants de l'ensemble des structures du réseau (Comités et Associations) pour leur participation en présentiel et en visioconférence, à ces Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire, et ce, dans un lieu plus en adéquation avec la mission et l'objet de la Fédération.

Elle remercie également les membres du Comité Drôme/Ardèche pour leur accueil.

Jean-Jacques Deus (Président du Comité Drôme/Ardèche et de la région ARA) souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Les membres de la commission de surveillance des opérations électorales et du bureau de vote se présentent à l'Assemblée : Dominique Bertrand, Matthieu Armangau, Arnaud Beinse.

Dominique Bertrand signale aux participants que la commission s'est réunie ce samedi 06 avril à 12h, date et heure de la clôture des votes. Il donne à l'Assemblée les informations suivantes:

Caractéristiques de l'Assemblée Générale

Les caractéristiques de l'Assemblée :

Nombre de structures affiliées habilitées à voter : 791

Nombre de procurations accordées : 131 mandats

Majorité absolue en structures : 396

Nombre de structures qui ont voté : 398 (50,3 %)

Nombre maximum de voix : 5376

Nombre de voix accordées par procuration : 1053 voix

Majorité absolue en voix : 2689

Nombre de voix exprimées : 2932 (54,5 %)

Modalités de votes : électronique par l'intermédiaire du logiciel ElectionRunner

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Année 2023

Première résolution :

L'Assemblée Générale se prononce sur la synthèse des résolutions votées lors de l'Assemblée Générale de la FNSMR qui s'est tenue à Paris, le 15 avril 2023.

Résultats du vote

- Pour : 2745
- Contre : 120
- Abstention : 36

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale se prononce sur le rapport d'activités de la saison 2022/2023 qui lui a été présenté par le Secrétaire Général, Pierre Guizzo.

Résultats du vote

- Pour : 2851
- Contre : 65
- Abstention : 0

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le trésorier, Eric Catto et de l'expert-comptable, Michel Carrieu se prononce sur les comptes de l'exercice comptable, clos au 31 décembre 2023.

Résultats du vote

- Pour : 2819
- Contre : 75
- Abstention : 12

Quatrième résolution :

En application des dispositions légales, et sur proposition unanime du Comité Directeur lors de sa séance du 2 mars 2024, l'Assemblée Générale se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice comptable 2023, soit 47762,51 €, sur le fonds associatif.

Résultats du vote

- Pour : 2878
- Contre : 32
- Abstention : 12

Cinquième résolution :

En application des dispositions réglementaires, et sur proposition unanime du Comité Directeur lors de sa séance du 2 mars 2024, l'Assemblée Générale se prononce sur le projet de Budget 2024.

Résultats du vote

- Pour : 2800
- Contre : 105
- Abstention : 18

Clôture des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire à 17h58

Assemblée Générale Extraordinaire

La Présidente, Brigitte Linder, ouvre les travaux de l'Assemblée Générale extraordinaire à 18 heures.

Préambule: La Fédération doit se conformer à la loi du 02 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France.

Elle porte sur trois volets principaux et repose sur les principes suivants:

- Développer la pratique du sport pour le plus grand nombre
- Rénover la gouvernance des Fédérations Sportives
- Assurer un modèle économique plus vertueux

L'Assemblée Générale se prononce sur les modifications statutaires qui lui ont été présentées et qui ont été validées à l'unanimité par le Comité Directeur lors de sa séance du 2 mars 2024.

Résultats du vote

- Pour : 2823
- Contre : 91
- Abstention : 18

Clôture des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 18h15

Fait à Paris, le 09/04/2024

La Présidente



Brigitte Linder

